



Procuration bancaire à domicile

Par orlynet, le 25/10/2008 à 03:52

bonjour Ma tante qui n'a pas d'enfant et est à ce jour en maison de retraite ne se déplace ,elle est impotente Elle désire me donner procuration à sa banque,cette dite banque refuse de se déplacer invoquant que les procurations ne se font pas à domicileQUE FAIRE de plus la directrice de cette maison voulait etre témoin en cas de besoin Cette banque a t elle raison merci